

RAPPORT ANNEXE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Attendu que l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation est libellé comme suit: " *Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'Administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent...*"

C'est pourquoi, le Collège communal présente, ce jour, au Conseil communal le rapport accompagnant obligatoirement le projet du budget de l'exercice 2020.

1. INTRODUCTION

Les budgets ordinaire et extraordinaire seront présentés de manière distincte afin de donner davantage de clarté au document. Les règles de fond et de forme, prescrites dans la circulaire, ont été scrupuleusement respectées. La présentation du budget consiste en une liste continue des dépenses et recettes, les dépenses précédant les recettes, comme indiqué dans la circulaire.

Le budget comprend l'ensemble des prévisions de recettes et dépenses ainsi que toutes les annexes nécessaires à la bonne compréhension du budget 2020. Les sommes prévues aux différents articles budgétaires sont indicatives et rien ne présume leur totale affectation. L'équilibre budgétaire du service ordinaire à l'exercice propre et à l'exercice global a été respecté.

2. SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

A. Budget ordinaire.

Le budget ordinaire est en équilibre cette année pour la commune de Martelange. Le fonds des communes reste la clé de voûte du budget communal. Le fait que le fonds est fixé et que la commune ne connaîtra plus de hausse ou de baisse excessive, est une bénédiction pour la commune qui peut proposer des budgets réalistes.

Le boni des exercices antérieurs est de 657.557,16 €. Celui-ci s'explique notamment par un compte 2018 de bonne facture et une gestion rigoureuse des finances communales.

Les recettes versées par l'Etat Luxembourgeois pour les frontaliers sont un plus pour la commune de Martelange avec un montant de 329.761,76 €. Cette manne financière permet de continuer à maintenir les finances communales à flot.

Au niveau de l'IPP, il est de 176.945,30 € pour l'année 2020, et le précompte immobilier s'élève à un montant de 352.420,83 €. Ces taxes sont, avec le fonds des communes, les sources de financement importantes.

Les traitements des mandataires sont des charges constantes pour le budget. Nous cotisons auprès de Belfius afin de créer un fonds de pensions pour les mandataires. Nous estimons en effet que cela relève d'une gestion saine afin de ne pas mettre dans l'embarras les futurs gestionnaires de la commune qui devront assurer le paiement des pensions des mandataires.

Il faut noter que la somme payée pour la zone de police reste une charge importante et qu'elle va augmenter dans les années à venir. Grosse augmentation également pour la zone de secours, la dotation augmente d'environ 2 % chaque année, pour 2020, c'est une augmentation de 15 % qui est prévue soit un montant de 123.325,91 € pour les services incendie.

En ce qui concerne les frais informatiques, ils augmentent sensiblement chaque année et cela représente une dépense importante de plus de 37.000 €. Cette dépense n'est pas compressible et elle est due aux divers abonnements, entretiens des programmes utiles et nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Les frais de personnel sont également une charge très importante pour le budget communal. Au vu des demandes administratives de plus en plus pointues, la commune doit engager pour répondre à toutes ces attentes. Il est à noter que de nombreux emplois sont couverts financièrement par des subsides et/ ou des points APE. Le fonctionnement de la nouvelle crèche communale passée de 15 à 30 places en 2018, engendre inévitablement une augmentation importante des frais de personnel. Complète en 2020, il faut dès lors renforcer l'équipe pour assurer l'accueil de ces 30 enfants. Le système de subvention a également été modifié lors du passage en crèche et les subsides ainsi que les points APE spécifiques couvrent une bonne partie du traitement du personnel.

La commune prévoit de mettre en place un 2ème pilier de pension afin de garantir un complément de pension au personnel contractuel, une somme de 20.000 € est donc prévue pour couvrir les primes annuelles.

L'Espace de la Croix d'Or créé en 2018, est complet, et ne représente aucun coût pour la commune en raison du fait que les charges sont récupérées auprès des preneurs.

Une recette capitale encore cette année est la location des divers appartements et maisons qui devrait rapporter à la commune 160.000 €. Les investissements dans ce domaine portent leurs fruits.

Enfin les recettes provenant de la forêt indivise ont fortement diminué. Suite aux scolytes et à la peste porcine africaine, cette année une prévision de 20.000 € est inscrite dans le budget ordinaire, soit 3 fois moins que les années précédentes.

On peut noter également dans ce budget l'inscription d'articles pour la gestion de la RCA qui gère toutes les infrastructures sportives. Une dépense de 122.000 € est prévue avec le versement d'un canon emphytéotique enregistré en recette pure.

La charge du CPAS reste une dépense importante. Celle-ci s'est stabilisée depuis 2010 : 190.000 €. La période difficile au niveau social explique cette importante dotation.

L'estimation des dépenses concernant le ramassage et le traitement des immondices est de 167.915,00 €. Heureusement la taxe couvre à 100% cette dépense incompressible.

Pour conclure, le budget ordinaire se solde par un boni de **94.427,64 €** à l'exercice propre et un boni de **171.984,80 €** à l'exercice global.

B. Budget extraordinaire.

Un tableau reprend toutes les dépenses de l'extraordinaire et leurs financements. Pour réaliser les travaux, la commune va devoir recourir à des emprunts ou les faire à fonds propres. Cela n'est pas véritablement un problème attendu que la commune a diminué sa dette au cours des dernières années. Martelange doit pouvoir compter sur les subsides régionaux, européens et autres pour réaliser ses projets.

La circulaire stipule que la balise d'emprunt est devenue pluriannuelle, couvrant l'ensemble de la mandature communale, soit les années 2019 à 2024. Les montants ont été revus à la hausse, il est maintenant possible d'emprunter pour un montant maximal de 1.200 €/habitant entre 2019 et 2024 (soit 200 €/habitant/an). Enfin, une autre bonne

nouvelle pour les communes est que les investissements financés via emprunts par les zones de police et les zones de secours ne seront plus intégrés dans la balise communale.

Plusieurs gros chantiers font partie de ce budget extraordinaire :

Grand projet prévu dans ce budget 2020, c'est l'agrandissement de la maison de village de Martelange pour un montant global de 1.400.000 €. Projet subsidié en grande partie par le PCDR.

Une autre maison de village fait également partie du budget, il s'agit de celle de Grumelange. En effet, il est prévu d'aménagement la placette au centre du village et d'y construire une maison de village. Un montant de 750.000 € est prévu pour cet aménagement avec un subside PCDR de 500.000 €.

Une somme de 1.200.000 € est prévue pour l'agrandissement de la résidence « Le Martinot ». Ce bâtiment pourra accueillir 10 appartements supplémentaires pour les personnes âgées avec un espace de détente réservé aux aînés. Projet subsidié par le PCDR à hauteur de 750.000 €.

Le nouveau projet PCDR est la construction de deux logements tremplins à la rue de Neufchâteau pour un montant estimatif de 580.000 €. Projet subsidié en grande partie par le PCDR.

Une étude de mobilité est prévue afin de déterminer les différents aménagements à réaliser sur l'ensemble du territoire de la commune afin d'améliorer la sécurité et de limiter la vitesse à certains endroits, une somme de 25.000 € est allouée à cette étude.

Un montant de 70.000 € est prévu pour alimenter le 2^{ème} pilier de pension. En plus des montants annuels prévus à l'ordinaire, la commune souhaite procéder au rattrapage des années que chaque agent a presté à la commune de Martelange.

Suite à l'approbation du PAEDC, la commune souhaite équiper ses bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques afin de réduire les factures d'électricité.

Une somme de 300.000 € est prévue pour la construction d'un hall pour le service voirie sur le zoning de la Roche Percée. Attendu qu'une partie de l'entrepôt actuel va être démoli avec la scierie Koos, il est indispensable de stocker le matériel et les machines dans un endroit sécurisé et avoir un espace de travail couvert.

Enfin, les voiries du PCA vont être construites afin d'accueillir un nouveau quartier et permettre l'offre de terrains à bâtir pour les ménages qui souhaitent s'installer à Martelange. Une somme de 1.000.000 € est prévue pour les réaliser.

Le budget extraordinaire se solde par un mali à l'exercice propre de 2.419.343,81 € et est à l'équilibre à l'exercice global.

III. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

A. Population

Habitants au 31/12/2012 : 1 747 dont 885 hommes et 862 femmes

Habitants au 31/12/2013 : 1 756 dont 895 hommes et 861 femmes

Habitants au 03/12/2014 : 1 768 dont 898 hommes et 870 femmes

Habitants au 03/12/2015 : 1 770 dont 908 hommes et 862 femmes

Habitants au 28/11/2016 : 1 804 dont 880 hommes et 924 femmes

Habitants au 04/12/2017 : 1 809 dont 937 hommes et 872 femmes

Habitants au 03/12/2018 : 1886 dont 965 hommes et 921 femmes

Habitants au 02/12/2019 : 1872 dont 954 hommes et 918 femmes

Demandeurs d'asile au 31/12/2012 : 54 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 31/12/2013 : 33 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 03/12/2014 : 26 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 03/12/2015 : 48 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 28/11/2016 : 40 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 04/12/2017 : 21 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 03/12/2018 : 41 personnes en initiative d'accueil local

Demandeurs d'asile au 02/12/2019 : 44 personnes en initiative d'accueil local

B. Etat civil

Naissances	: 17	Divorces	: 4
Décès	: 19	Reconnaissance	: 14
Mariages	: 17	Option de nationalité	: 5
Transcription mariage	: 1	Transcription naissance	: 1

C. Travaux:

○ Réception provisoire :

- 30/01/2019 : réception des logements tremplins rue d'Anlier.
- Le 22/08/2019 : plaine de jeux de Radelange.

○ Réception définitive :

- Lot 2,3 et 4 pour la construction de la crèche.
- 08/08/2019 : logements transits route de Bastogne 25.

D. Permis d'urbanisme délivrés:

	Permis d'urbanisme	Déclarations urbanistiques	Déclaration de classe III	Permis de lotir	Permis unique
2009	22	2	-	2	-
2010	28	2	15	1	-
2011	18	3	23	-	2
2012	15	3	5	-	-
2013	7	-	7	-	-
2014	17	2	9	-	-
2015	14	1	12	-	-
2016	14	-	6	1	-
2017	18	-	10	-	-
2018	26	-	16	-	-
2019	20	-	12	-	-

E. Cultes

Le compte approuvé de la **Fabrique d'Eglise de Martelange** pour l'exercice 2018 se clôture comme suit:

Recettes : 59 022.74 €

Dépenses : 48 762.80 €

Boni : 10 259.94 €

Le compte approuvé de la Fabrique d'Eglise de Radelange pour l'exercice 2017 se clôture comme suit:

Recettes : 529,53 €

Dépenses: 3.038,92 €

Mali : 2.509,39 €

F. Collège communal et conseil communal

A la date de ce jour, le conseil communal a été convoqué 9 fois pour délibérer tandis que le collège communal s'est réuni 40 fois.

Présenté au conseil communal, en séance publique, le 16/12/2019 avant que cette assemblée n'examine le projet de budget pour l'exercice 2020.

Martelange, le 4 décembre 2019.

La Directrice générale f.f.,
L. GEORGES



Le Bourgmestre,
D.WATY

